

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 JUIN 2017**

**Date de convocation** 06/06/2017 L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin, à dix-huit heure quarante-cinq minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la  
**Date d'affichage** 06/06/2017 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué  
**Nbre de membres en exercice:** 8 Mme BARBELETTE, Mrs SCHAFER, CHERBONNEL, LAN, LEPELTIER et Mme VANNIER.  
**Présents :** 7 formant la majorité des membres en exercice.  
**Votants :** 8

**Absent excusé :**

M. Francis CORBIN donne pouvoir à M. Henri CHERBONNEL

M. Didier LEPELTIER est nommé secrétaire de séance.

**Barème cantines scolaires 2017 -2018**

Madame Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, rappelle que le C.C.A.S. accorde une aide aux cantines scolaires pour les enfants de Laignelet, fréquentant l'école de la commune et les établissements des autres communes, en classe maternelle ou en classe primaire, publique ou privée.

Elle présente le bilan des dépenses de l'année 2016-2017, ainsi que le nombre d'enfants aidés.

Cette aide est accordée suivant les revenus de la famille convertis en quotité mensuelle (les revenus déclarés en 2016 avant abattement).

Les demandeurs doivent fournir les justificatifs de tous les revenus perçus au cours des trois derniers mois (allocations familiales, pensions, APL.....) ainsi que leur dernière feuille d'imposition.

Concernant les agriculteurs (associés pour les GAEC), les commerçants et les artisans, ils devront fournir tous les justificatifs de rémunération ainsi que le bilan et leur feuille d'imposition.

Il est rappelé les barèmes qui ont été fixés pour l'année 2016 - 2017 :

<b>Quotité mensuelle</b>	<b>Aide en maternelle et élémentaire</b>
de 0 € à 672 €	1.25 €
de 673 € à 806 €	1.00 €

Après discussion, Madame Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, propose pour l'année 2017 – 2018 :

- de maintenir :
  - les aides uniques pour les maternelles et primaires
  - les quotités
  - les aides
- de demander aussi les 12 derniers bulletins de salaire des membres du foyer
- fixer la date limite de dépôt des demandes au 30 novembre 2017

Monsieur le Président précise que certaines familles bénéficiant de ces aides ne sont pas à jour dans le règlement. Ces impayés posent problème. Il propose que ces aides soient versées sous condition que les familles aidées aient réglé leurs factures.

Il précise que pour les enfants fréquentant l'école primaire publique de Laignelet, l'aide sera versée directement sur le budget de la commune de Laignelet. Il sera demandé par la

commune la différence aux parents. Ainsi, le budget C.C.A.S remboursera la commune en fonction des participations versées.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative valide les propositions ci-dessus énoncées pour l'année 2017 - 2018.

### **Budget du CCAS : Décision modificative n°1**

Madame Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, informe les membres du CCAS qu'il convient de procéder à une décision modificative suite aux remarques de la trésorerie.

Il s'avère que les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire.

De plus, la reprise du solde d'exécution en section d'investissement au budget primitif est erronée.

Il convient donc de procéder aux opérations suivantes :

- Dépenses d'investissement
  - o Article 2313 « Constructions » opération 14 « Habitation La Roulardière » : - 411.14 €
- Recettes d'investissement
  - o Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : - 411.14 €
- Dépenses de fonctionnement
  - o Article 022 « Dépenses imprévues » : - 162.12 €
  - o Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : + 162.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget du CCAS 2017 dans les termes énoncés ci-dessus.

### **DIVERS :**

- **Réévaluation des baux** : point reporté au 6 septembre 2017, dans l'attente du retour des locataires
- **Repas du CCAS** : il est décidé de solliciter 3 traiteurs sur un menu défini par la commission. Le pain et les desserts seront pris à la boulangerie BRASSET de Laignelet
- **Résidence intergénérationnelle** : La salle commune sera financée par la commune qui a répondu un appel à projets pour obtenir des subventions pour le fonctionnement, la réponse est attendue pour septembre ou octobre. Une subvention pour le bâtiment peut être sollicitée (environ 30 %) auprès du Conseil Départemental. Il est prévu que si la salle ne fonctionne pas, elle sera retransformée en logement. Le permis de construire sera déposé en juillet. Des réservations de logements sont déjà adressées en mairie. Une réunion de présentation a été organisée pour les habitants d'Emeraude. M. le Président précise que ce projet est innovant sur le secteur du Pays de Fougères. Les travaux débiteront en 2018. La livraison est prévue début 2019
- **Difficultés de paiement** : M. le Président indique que des familles rencontrent des difficultés de paiement pour les factures EDF

La séance est close à 20 h 15.